



D.2021.12.15.7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

7 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION**7.5 – TECHNICIEN ADMINISTRATION DES SYSTEMES ET SUPPORT - PROCEDURE DE RECRUTEMENT -
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORAUX**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération en date du 16 octobre 2019 n° D.2019.10.16.9.1, Tisséo collectivités a créé le poste de chargé(e) de support systèmes d'information.

Pour faire suite à la mutation de l'agent titulaire du poste, une procédure de recrutement doit être engagée.

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritairement.

Dans la mesure où le domaine d'activité des systèmes d'information est un secteur en tension en termes de recrutement, il convient d'envisager de pourvoir ce poste par un agent contractuel dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne soit recevable (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade de technicien territorial.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- Jusqu'à 6 ans d'expérience : du 1^{er} échelon au 4^{ème} échelon du grade de technicien territorial,
- De 7 ans à 10 ans d'expérience : du 5^{ème} échelon au 6^{ème} échelon du grade de technicien territorial,
- Au-delà de 10 ans : à partir du 7^{ème} échelon du grade de technicien territorial.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire mis en place dans le cadre du RIFSEEP ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

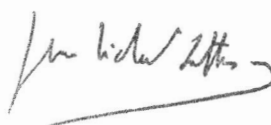
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement d'un(e) technicien (ne) Administration systèmes et support - Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211215-20211215-7-5D-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021